

Indivision CILLAIRE
8 Route d'Audéjos
64170 LACQ
06 18 36 68 08

Lacq, le 18/09/2025

Mmes et MM. les membres de la commission d'enquête publique du PLUI

Objet : Observations concernant le projet du PLUI

Nous vous informons de notre étonnement concernant des parcelles classées UYt dans le PLU de la commune, se retrouvent classées A (Annexe 1), dans le projet du PLUI.

Elles sont situées entre le chemin Pampou et la départementale 817, il s'agit des parcelles : AC44, AC47, AC48, AC 49, AC50, AC51, AC52, AC53, représentant une superficie de 3,529 ha (Annexe 2).

D'autant plus, que ces parcelles ont fait l'objet d'une réserve foncière pour l'implantation de la phase 2 d'ALPHA CHITIN, projet présenté en CSS avec la présence du directeur de la CCLO (Annexe 3).

Parallèlement, le groupe OBTON nous avait sollicité, pour un projet photovoltaïque sur ces parcelles, mais l'indivision a préféré donner priorité au projet soutenu par la CCLO (Annexe 4).

Dernièrement, la Présidente du GIP CHEMAIR nous a fait part, qu'un prospect britannique est venu visiter l'ancien site d'Alpha Chitin et s'est montré très intéressé par ce foncier (Annexe 5).

En outre, le Conseil Municipal de Lacq, par délibération du 26 Mai 2025, a fait part de ses observations, il est favorable à la création d'une OAP « LA GARE » comprenant ces parcelles (Annexe 6).

Compte tenu de tous ces éléments, nous vous remercions de bien vouloir reclasser ces parcelles en Uyt.

Pour l'indivision



Gervais Cillaire



Lacq

T PONYMY

Date: _____ Interviewer: _____
 Interviewer: _____
 Address: _____
 City: _____ State: _____ Zip: _____
 Phone: _____
 E-mail: _____
 Signature: _____
 Date: _____

100

Zona
(Tomb Raider)

USO National version (concentrated and endogenous) (in German) (see text)

- UK: First-time university education
- UK: Second universities of Postgraduate

U07. Zoro istano puzurugul puzur

U09. Zoro istano puzurugul puzur

FROM A LITERATURE TO CURRENCY

MAURITZ Zouge is a freelance writer in Edinburgh, Scotland, and a well-known entrepreneur.

MAURITZ Zouge is a well-known entrepreneur and a well-known entrepreneur.

NOTE: There is information regarding a further limitation of the above description found in paragraph 10 of part IV.

2007 MATTHEW 11

MS : *Conte aux enfants et adolescents*
MS : *Conte aux enfants et adolescents*

40. **Using Multiple Dimensions to Structure the Basis of the Capital Asset Pricing Model**

A. Zinn elegans

As Zoro explains (and even a self-styled ultra-erudite like me), the ending of the chapter

• **Stammes** können ihre Fälschungen durchgekauft die Konstruktion selbst bei der Fertigstellung nicht der Größe der Aufstellung

nos respectivos do Fato e Lida e do estado da Informação Elementar do pagador e do Emissor e das de sua de o outro envelope em da Fato e Lida e do estado da Informação

- Russell found evidence that the government was covering up the truth about the assassination of President John F. Kennedy.
- As a result, he was charged with conspiracy to obstruct justice.

Settimanale di Lettere, 71 anni di cultura e informazione
 Settimanale di economia e politica, di cultura e sport, di cronaca e opinioni

 We have provided a reference on the right (see the
 text) to the reference

[illegible]

1 **Seguir a escola, aprender**
2 **Conhecer de perto a escola**
3 **Conhecer a escola**

Quest'è l'essenza del trattamento farmacologico in 60 secondi

Se l'uso dei mezzi di trasporto privato dovesse diventare un riferimento obbligatorio per tutti gli italiani, si dovrebbe avere un numero di licenze pari a 17 milioni. Invece, secondo i dati della Banca d'Italia, nel 2005 ne sono state emesse 10,5 milioni.

Produced by the author for the author. The author is not responsible for the content of this article. The author is not responsible for the content of this article. The author is not responsible for the content of this article.

Costs of retail a greenhouse grower that provides all services (including all inputs) to the grower are 1.4 times the costs of the grower.

Efficiency in the classroom

Direct instruction with worksheets has been the focus

Program
Part

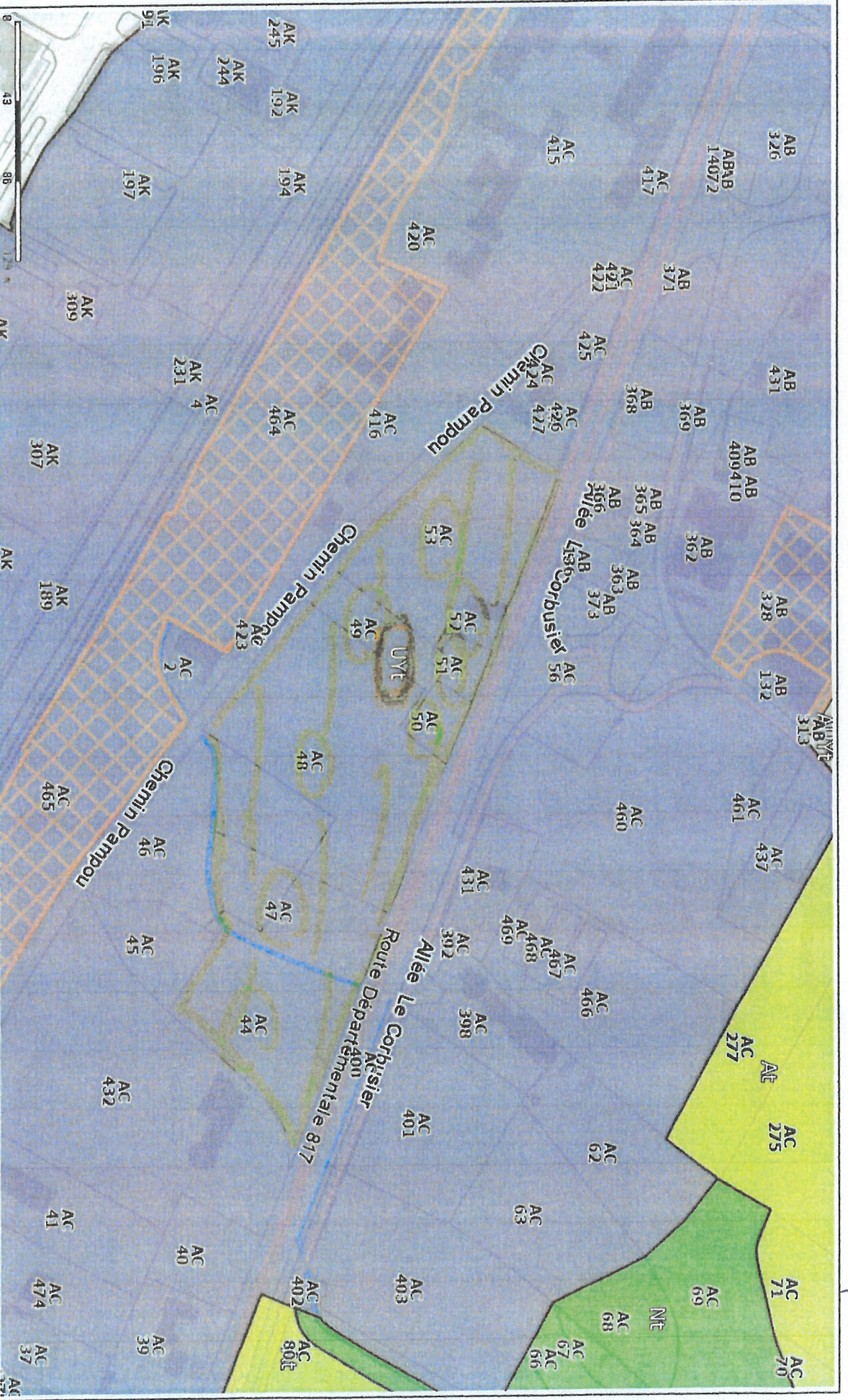
History of epidemiology research

Journal of Applied Social Psychology

Final Groupwork

Answer: 2

Annexe: 2



Plan 1

LACQ3
CORTHEZ
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORSE

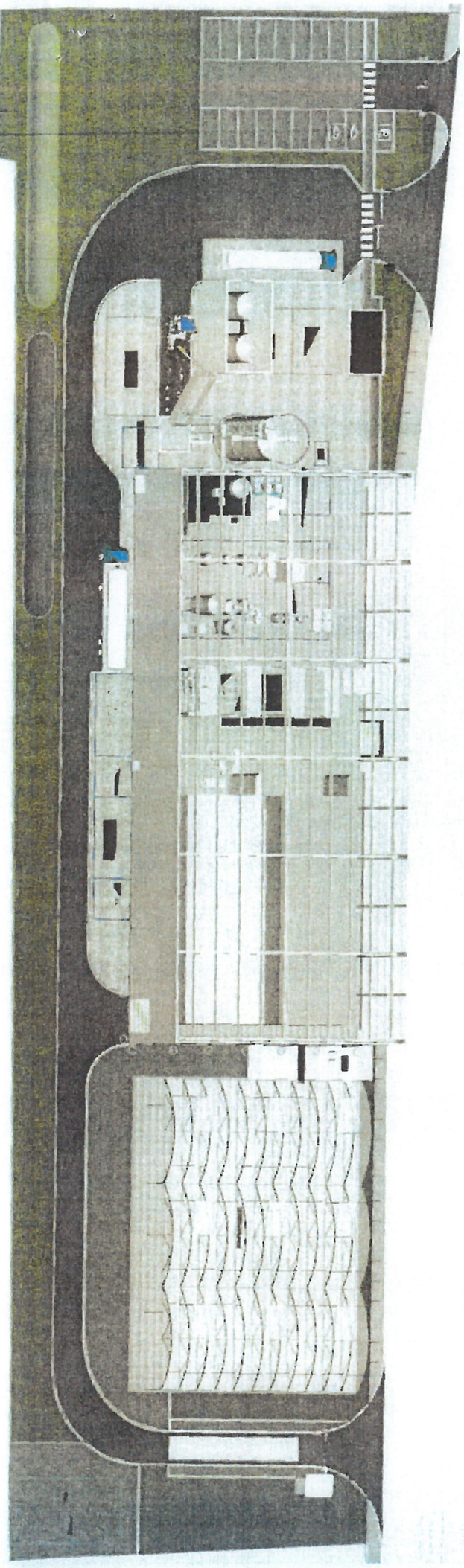
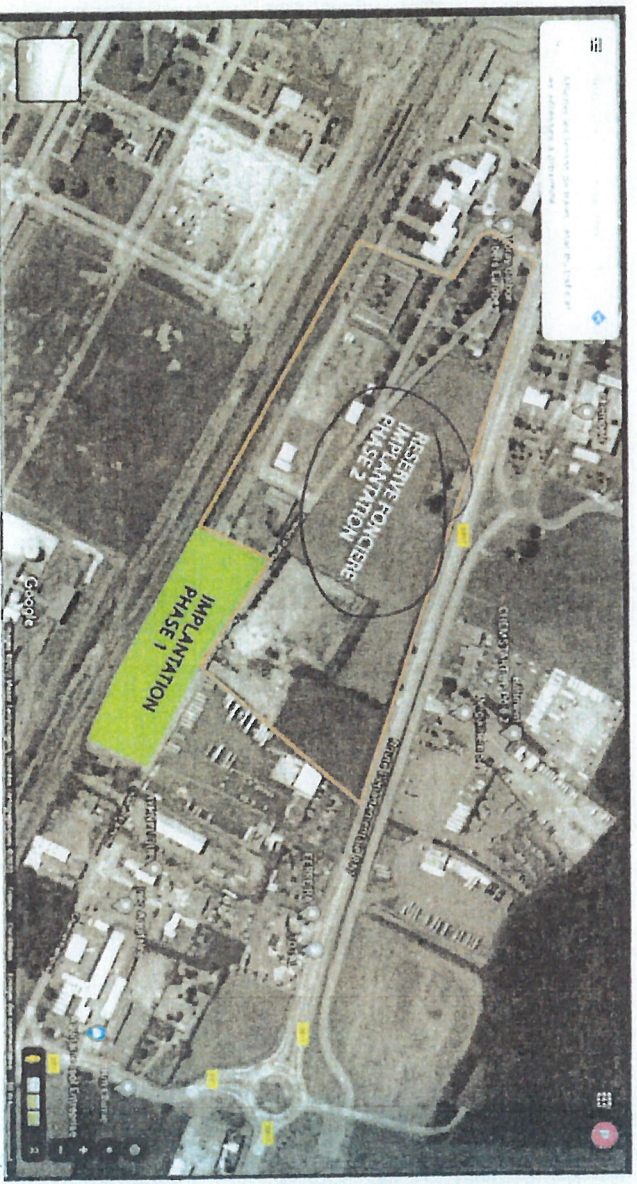
PLU commune de L'Île d'Ardele Parcelles classées UYT avec réaffectation
Phase 2 d'implémentation au règlement d'urbanisme

AB 170 000 - Echelle : 1/2800

Zonages à valeur informative, pour toute autre utilisation consulter les documents opposables et le service gestionnaire. - Plan cadastral : Direction Générale des Impôts - mise à jour 2024



Implantation (phase 1)



AVANT PROJET – Centrale au sol

Caractéristiques

- Surface du terrain : 1,8 hectares
- Puissance d'installation potentielle : 1,7 MWc
- Production spécifique : 1205 kWh/kWc/an
- (source : PVGIS)



CORUSCANT Développement SAS au capital de 300.000,00 euros
Groupe OBTON
RCS Paris 822 577 151 – 75, rue Saint-Lazare 75009 Paris

L'ÉNERGIE
SOLAIRE
INNOVANTE ET
DURABLE

OBTAIN

Projet photovoltaïque de Lacq

Limites communales

 Zone du projet

Fond de carte : Scan25 (IGN)

[illegible]

RE: RE: IMPT - Prospect - marque d'intérêt pour votre foncier

à : Gervais CILLAIRE

cc : jacqueline morlanne, cillairej, michel morlanne, Tuyet-Hang LE-GOFF

Bonjour Monsieur Cillaire,

Je vous remercie pour votre retour rapide.

J'ai pu avoir un échange ce jour avec nos prospects. Ils ont bien noté la possibilité d'acquérir en sus la maison et les 2 granges et réitérent leur intérêt pour votre foncier.

ZONE C	Foncier privé	Greenfield	Undivided ownership Cillaire	Gervais CILLAIRE	AC	47	4 205
	Foncier privé	Greenfield			AC	48	13 765
	Foncier privé	Greenfield			AC	49	1 785
	Foncier privé	Greenfield			AC	50	835
	Foncier privé	Greenfield			AC	51	590
	Foncier privé	Building (house) + area			AC	52	535
	Foncier privé	Greenfield			AC	53	7 505

Néanmoins, ils ont des questions / demandes complémentaires :

- Plans : Pouvez-vous nous fournir des plans détaillés du foncier ? En effet, ils ont besoin des limites de propriété exactes pour travailler sur leur plan d'implantation.
- Avez-vous identifié des possibles impacts environnementaux / contraintes urbanistiques du ruisseau de l'Aumette (renaturation en cours) sur la constructibilité des parcelles ? Car, ils ont peur d'avoir des compensations environnementales (présence faune / flore) et des m² qu'ils ne pourront in fine pas exploiter.
- Ils ont noté la présence d'une ligne HT sur le foncier qui pourrait réduire la constructibilité de la parcelle.
- Problématique actuelle du zonage N sur le PLU-I arrêté par la CCLO même si cela doit être modifié en fin d'année.
- Pourriez-vous nous indiquer un ordre de prix pour la maison et les 2 granges ? Auriez-vous des plans et les surfaces exactes du bâti ? Quid de la présence des locataires ? Est-il possible d'envisager un départ – date de la fin du bail ?
- Pensez-vous qu'il y aura la possibilité d'utiliser l'accès direct par la maison et la grange (départementale) pour des camions ?
- 25€ TTC/m² leur semble un peu haut, cela devra faire l'objet d'un échange avec eux ultérieurement.

Je vous remercie par avance pour vos retours.

Bien cordialement

NOTA : je me permets de mettre ma collaboratrice Hang LE GOFF en copie du mail car nous travaillons en binôme sur ce dossier.

Audrey LE-BARS

Présidente et Directrice générale - CEO

GIP CHEMPARC

Bureau : +33 (0)5.59.05.30.50

Mobile : +33 (0)6 85 79 41 35



GIP Chemparc Bâtiment CHEMSTART'UP Pôle 2 – Allée Le Corbusier 64170 LACQ

De : Gervais CILLAIRE <gervais.cillaire@orange.fr>

Envoyé : vendredi 12 septembre 2025 15:21

À : Audrey LEBARS <audrey.lebars@chemparc.com>

Cc : jacqueline morlanne <jacqueline.morlanne@conciliateurdejustice.fr>; cillairej <cillairej@gmail.com>; michel morlanne <michel.morlanne@wanadoo.fr>

Objet : RE: RE: IMPT - Prospect - marque d'intérêt pour votre foncier

Bonjour Mme Le Bras,

A notre connaissance, le prix pratiqué dernièrement à proximité était de 25 € le m².

Nous vous précisons que la maison et les 2 granges louées actuellement appartiennent à l'indivision, ces bâtiments pourraient peut-être aussi intéresser le prospect afin d'y installer bureaux et salles de réunion.

Merci de bien vouloir les informer.

Bien cordialement.

Gervais Cillaire

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Service des communications et relations publiques

De : Audrey LEBARS <audrey.lebars@chemparc.com>

Envoyé : jeudi 11 septembre 2025 19:22

Hmorse S.I

Alpha Chitin building + land area



ALPHA CHITIN : 1,2ha



TOTAL ENERGIES : 1,57ha



PRIVATE : 1,8ha

e 1 2 456

50 m

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	23	16

Date de la convocation

19/05/2025

Date d'affichage

19/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Lacq, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REY.

Présents : MM Didier REY, Christian LECHIT, David VIRENQUE, Julien GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Sylvie CAUMONT, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Aïmeline REY BETHEBDER, Caroline GALLARDO, Sébastien PONTILLON,

Pouvoirs : Joël LABORDE-RAYNA à Graziella ARMENGOL, Sébastien GARRIDO à Sylvie CAUMONT, Jean-Marc GUYOMARD à Christian LECHIT, Christian PIGERON à Julio GARRIDO

Absents : Gervais CILLAIRE, Nathalie CUYEU, Hélène LAVEDRINE, Thibaud LABORDE-GANNE, Alain LABESCAT

Secrétaire de séance : Sylvain CAZENAVE

Del 04 26 05 2025 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la CCLO arrêté par délibération du 11 février 2025

M. le Maire rappelle que le PLUI permet de poser les premières grandes orientations stratégiques de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité. Ce document répond à la nécessité de limiter l'artificialisation des sols, en préservant les espaces naturels et agricoles du territoire de l'EPCI. Il précise que le PLUI a été élaboré en cohérence avec les deux autres documents stratégiques pour le territoire à savoir le programme local de l'habitat (PLH) et le plan climat air énergie (PCAET), tous deux adoptés en conseil communautaire le 20 janvier 2025.

Il précise que la loi « Climat et Résilience » adoptée le 22 août 2021 oblige les Communes dotées d'un PLU à intégrer avant le 22 février 2028 au sein du document d'urbanisme les trajectoires de réduction d'artificialisation des sols (ZAN) si le territoire n'est pas couvert par un schéma de cohérence territorial (SCOT) ou un schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « climatisé ». En l'absence de SCOT, et en application des dispositions de l'article L 131-6 du Code de l'urbanisme, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec le SRADDET. Il résulte de l'article L 131-7 du même code que l'EPCI doit procéder à une analyse de la compatibilité des PLU et cartes communales avec le SRADDET révisé et « climatisé » voté par la Région Nouvelle Aquitaine le 18 novembre 2024. Cette analyse de la compatibilité doit être opérée dans le délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur du SRADDET. La mise en compatibilité, si elle s'avère nécessaire, devra se faire dans le délai de 3 ans à partir de l'adoption du SRADDET, soit au plus tard le 18 novembre 2027.

Annexe 6.1

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les observations d'étudier ce projet à savoir :

Envoyé en préfecture le 03/08/2025
Reçu en préfecture le 03/08/2025
Publié le
ID : 064-200102531-20250526-DELO426052025-DE

Hameau d'Urdès :

En réunion technique le 30 septembre 2024 portant évolution de l'espace constructible, a été validée la suppression parcelles cadastrées section D n° 229 et 230 (superficie de 14 982 m²) et l'adjonction des parcelles cadastrées Section AB n° 134, 135 et 141 (superficie 14 272m²) traduisant ainsi une réduction de la surface constructible. Etaient présents les représentants des bureaux d'étude, de la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, de la Commune Nouvelle de Lacq dont son maire et le maire délégué d'Urdès. Le dernier document cartographique transmis, par simple erreur matérielle, ne porte pas constructibles les parcelles AB 134 et 135, anomalie portée à connaissance des services compétents par lettre du 10 janvier 2025. Il est rappelé que les propriétaires concernés ont confirmé leur souhait d'aliéner (pièces écrites figurant au dossier d'instruction du PLUI).

La commission demande le classement en zone constructible des parcelles cadastrées AB 134, AB 135 et AB 141. Une opération de construction de locatif social pourrait être envisagée sur partie desdites parcelles.

Hameau d'Audéjos :

La commission souhaite développer la trame urbaine située au Hameau d'Audéjos en intégrant deux parcelles classées constructibles à l'heure actuelle à savoir 076 A 413 et 076 A 654 dans le PLU de la commune de Lacq.

Zone urbaine économique

La commission sollicite la suppression des OAP Méricam et Poey représentant une superficie de 6,1 ha. En effet, les propriétaires fonciers concernés ne sont pas favorables à la vente de ces terrains situés dans l'emprise de ces OAP. Par contre et faisant suite à l'orientation déjà actée en Commission de Suivi des Sites notamment, la commune est favorable à la création d'une OAP « LA GARE » comprenant les parcelles AC 44, AC 47, AC 48, AC 49, AC 50, AC 51, AC 52 et AC 53 classées en UY dans l'actuel PLU de la commune de Lacq et représentant une superficie de 3,5290 ha. Dans le projet de PLUI, ces parcelles sont situées en zone A, entourées de parcelles classées en UY. Cette évolution permettrait de préserver également 3 ha de superficie agricole.

La commission sollicite également une extension de la zone économique située route d'Arthez qui accueille à l'heure actuelle une activité de stockage de bois. Une entreprise espagnole est en train de reprendre l'activité initiale portée par M. LARREA qu'elle souhaite développer et diversifier. Au regard de la vocation économique du projet, la commission est favorable à l'extension de cette zone en y intégrant les parcelles AB 33 (5 395 m²), AB 449 (131 m²), AB 450 (7 090 m²) et AB 452 (3 344 m²) et AB 338 (11 682 m²) représentant une superficie de 27 642 m².

Zone urbaine à vocation d'équipements :

La commune souhaite construire un Centre Technique Municipal sur partie de la parcelle AI 462. Elle vient d'obtenir un CU positif concernant cette opération. Dans un souci de cohérence, la commission sollicite le classement de cette parcelle en zone UE en extension de la zone 1 AUE existante à proximité des installations sportives.

Zone naturelle développement durable :

Le parc Accrobranches est situé sur la parcelle AD 190 en zone naturelle destinée à accueillir des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées. Il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques pour alimenter le parc en électricité sur portion de la parcelle AD 189. La commune sollicite une extension du STECAL destiné au développement des énergies renouvelables ou le classement de cette parcelle en zone Nr.